

Séance du 21 juin 1913

Présidence de M. le Héritié

M. Gilot est autorisé à déposer son rapport relatif aux avis supplémentaires à accorder à l'assemblée qui sera demander l'inscription à l'ordre du jour sous réserve qu'il n'y aura pas débat.

M. le Président expose le but de la réunion de la Commission.

Audition (photographie annexée aux archives)

Le Président

Séance du 25 juin 1913

Présidence de M. le Héritié.

M. Pâté donne lecture de son rapport (Projets de loi I. Baux) M. le Président tout en ouvrant la discussion sur le rapport, fait observer qu'on ne saurait à cette heure remettre en question les chiffres sur lesquels la Comm^{on} s'est déjà prononcée.

M. Jauris désire cependant faire toutes réserves au sujet des chiffres. Il demande que le rapport fasse dès son début mention d'une proposition émanant d'un cert. nombre de membres tendant à faire le Département nécessaire entre les hommes qui sont nécessaires pour augmenter les effectifs des ministères existants et ceux destinés à des créations nouvelles. Nous avons constaté l'impossibilité de certaines opérations mathématiques, cela ne veut pas dire que nous approuvions les éléments avec lesquels on a été obligé de calculer.

Nous considérons qu'il y a une sécurité funeste à